

Pétition. Les passages du livre «le Procès de Jean-Marie Le Pen», pour lesquels Mathieu Lindon et son éditeur ont été condamnés, ne sont pas diffamatoires. Nous sommes prêts à les écrire dans un roman. Nous écrirons contre Le Pen.

Libération, publié le 16 novembre 1999 à 1h42

Les romans n'ont pas tous les droits. Mais ils ont celui d'exister et d'évoquer la réalité dans laquelle évoluent l'auteur et ses contemporains. Mathieu Lindon (1) et son éditeur Paul Otchakovsky-Laurens ont été condamnés pour diffamation envers Jean-Marie Le Pen pour quatre passages du roman le Procès de Jean-Marie Le Pen.

Ecrire, dans un roman, que les manifestants qui rendent hommage à la victime d'un meurtre raciste estiment que: «Pour eux, Ronald Blistier n'est pas suffisant comme assassin, c'est combattre efficacement Le Pen que réclamer sa mise en cause officielle dans l'affaire, montrer qu'il n'est pas président d'un parti politique mais chef d'une bande de tueurs, Al Capone aussi aurait eu des électeurs», n'est pas diffamatoire selon moi et je suis prêt à l'écrire dans un roman.

Ecrire, dans un roman, que l'amoureux d'un avocat qui défend un meurtrier appartenant au Front national le met en garde ainsi: «Il cherche à te faire peur, Pierrot. Il veut te marquer dans son camp, c'est une stratégie courante du Front national, afin que tu apparaises ensuite comme un traître si tu dis le moindre mal des lepénistes et de leur chef et qu'ils soient alors moralement habilités à te casser la gueule, à te trouver à dix contre un, armés de matraques et de godasses ferrées, un soir à la sortie de chez toi, pour t'expliquer clairement que quand on a intégré un tel compagnonnage c'est pour la vie. Personne ne quitte impunément le Front national. Ne fais pas le malin, Pierrot, s'il te plaît. Je ne veux pas qu'ils te massacrent» n'est pas diffamatoire selon moi et je suis prêt à l'écrire dans un roman.

Ecrire, dans un roman, qu'un avocat, pour défendre son client accusé d'un crime raciste, dit dans sa plaidoirie: «Lisez les journaux, écoutez la radio ou la télévision, chaque propos de Jean-Marie Le Pen est riche ou pauvre, misérable d'un racisme au mieux diffus. Derrière chacun de ses mots, on peut en entendre d'autres, et derrière chacune de ses propositions on peut aussi voir le spectre des pires abominations de l'histoire humaine. Tout le monde le sait, tout le monde le dit. Ce que Ronald Blistier a fait, c'est ce que recommande Jean-Marie Le Pen. Oh, pas explicitement, il tâche de rester dans le cadre des lois, même s'il n'y arrive pas toujours. Mais les situations dans lesquelles il parle, les sous-entendus qu'il profère, les personnalités de ceux auxquels il apporte son soutien ne laissent aucun doute» n'est pas diffamatoire selon moi et je suis prêt à l'écrire dans un roman.

Ecrire, dans un roman, que l'avocat qui a mal défendu son client du Front national accusé de meurtre raciste fasse cette analyse: «Comment laisser Jean-Marie Le Pen se poser en victime

après le suicide de Ronald Blistier? Le président du Front national est un vampire qui se nourrit de l'aigreur de ses électeurs, mais parfois aussi de leur sang, comme du sang de ses ennemis, non? Pourquoi Le Pen accuse-t-il les démocrates du prétendu assassinat de Ronald Blistier? Parce que le mensonge ne lui fait pas peur, parce que porter la diffamation dans le camp adverse lui paraît toujours utile, certes, mais aussi tout bêtement pour détourner les soupçons, pour être celui qui crie le plus fort dans l'espoir que ses hurlements couvriront les accusations portées contre lui-même» n'est pas diffamatoire selon moi et je suis prêt à l'écrire dans un roman.

Si ces phrases sont jugées diffamatoires dans un roman, elles le sont aussi dans la réalité. S'ils sont logiques avec eux-mêmes, Jean-Marie Le Pen doit me poursuivre et le tribunal me condamner pour les avoir reproduites ici.

(1) Mathieu Lindon est journaliste à Libération.

Premiers signataires : Philippe Adam, Pierre Alféri, Jacques-Pierre Amette, Marc Angenot, Chantal Anglade, Emmanuelle Bayamack-Tam, Jérôme Beaujour, Béatrix Beck, Philippe Beck, Thierry Beinstingel, René Belletto, André Benchétrit, Emmanuèle Bernheim, François Berreur, Christiane Besse, Hector Bianciotti, Bruno Blanckeman, Robert Bober, François Bon, Frédéric Boyer, Olivier Cadiot, Patrick Cahuzac, Emmanuelle Carrère, Jean-Yves Cendrey, Jean-Pierre Ceton, Edmonde Charles-Roux, Eric Chevillard, Alain Chevrier, Marc Cholodenko, Olivier Cohen, Nicole Couderc, Catherine Cusset, Myriam Dacquin, Didier Daeninckx, Jean Daive, Marie Darrieussecq, Bénédicte Debose, Régine Deforges, Marie Desplechin, François Dominique, Stacy Doris, Jacques Dupin, Annie Ernaux, Nicolas Fargues, Dominique Fourcade, Louis Gardel, Anne Garétt, Pascal Garnier, Gérard Gavarry, Michèle Gazier, Iegor Gran, Michelle Grangaud, Marie-Anne Guenn, Joseph Julien Guglielmi, Jacques Jouet, Charles Juliet, Jean-Marie Laclavetine, Luc Lagarde, Emmanuelle Langery, Patrick Lapeyre, Camille Laurens, Marc Le Bot, Francis Marmande, Jean-Charles Masséra, Annie Massy, Philippe Maupeu, Catherine Nabokov, Alain Nadaud, Marie Ndiaye, Dominique Noguez, Amélie Nothomb, Claude Ollier, Véronique Poulain, Adeline Provost, Michel Pusey, Jacques Rebotier, Laurence Renouf, Jean-Marc Roberts, Denis Roche, Liliane Rodde, Dominique Rolin, Thibaud Saintin, Lydie Salvayre, Sarah Schwartz, Jean-Jacques Sempé, Damien Serieyx, Glenna Snyder, Hélène Szuszkine, François Taillandier, Jean-Philippe Toussaint, Tanguy Viel, Jacques Vigoureux, Antoine Volodine, Chet Wiener, Martin Winckler, Julie Wolkenstein.